

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS



Swiss Tchoukball

9 avril 2022

The background features abstract, flowing shapes in shades of light pink and white, creating a modern and clean aesthetic. The shapes are layered and curved, giving a sense of movement and depth.

Tour de table et excusés

Merci à nos partenaires !

infomaniak



tchoukball
promotion ©

axia
nova



INFORMATIONS

Mot du président

Adhésions et changements de statuts de clubs à venir

Candidat adhérent actif :

Venoge Tchoukball Association

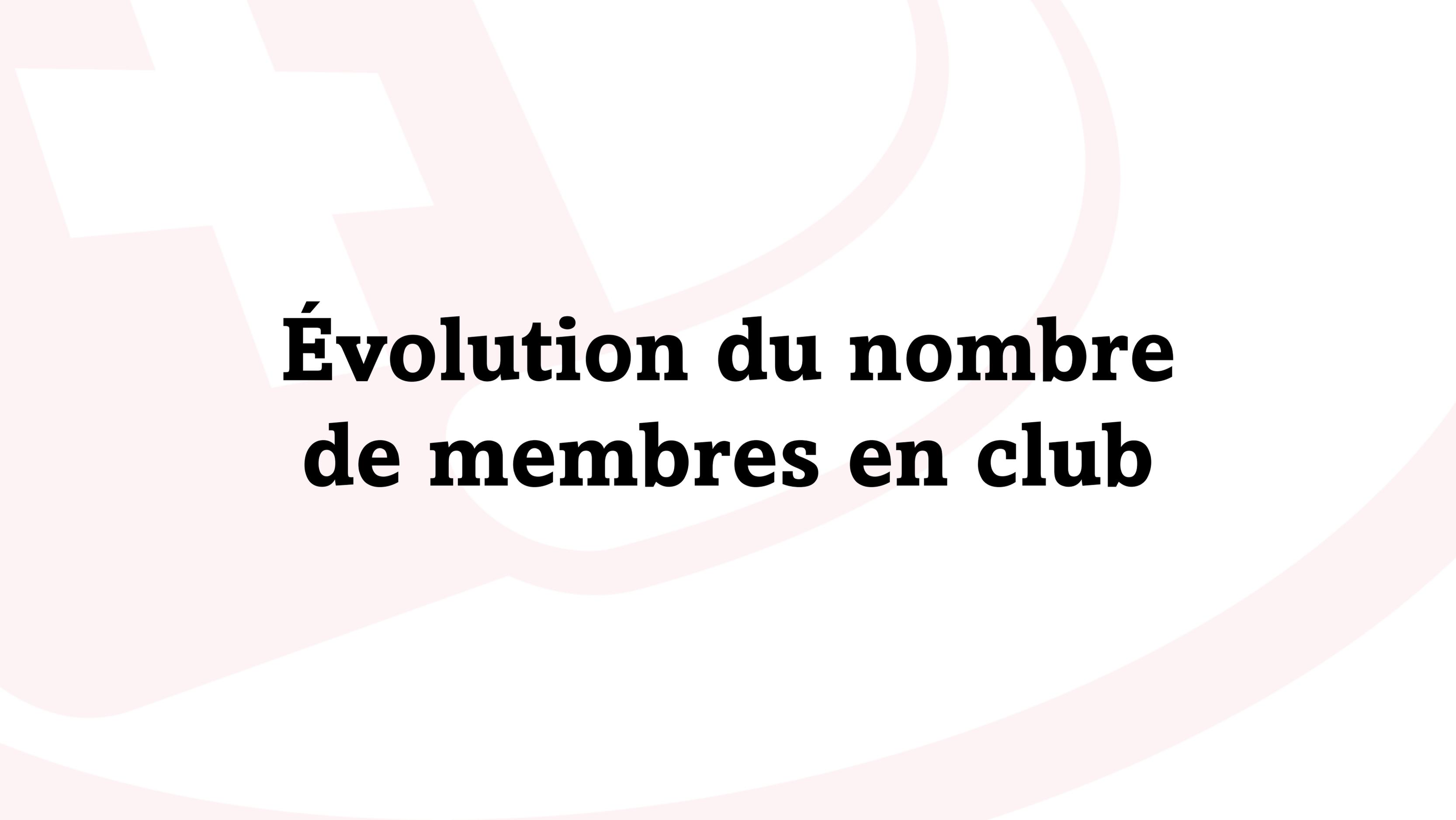
Passage de adhérent actif à passif :

TBC Morges et Chavannes TBC

Candidat adhérent passif :

Fair-Play Attitude

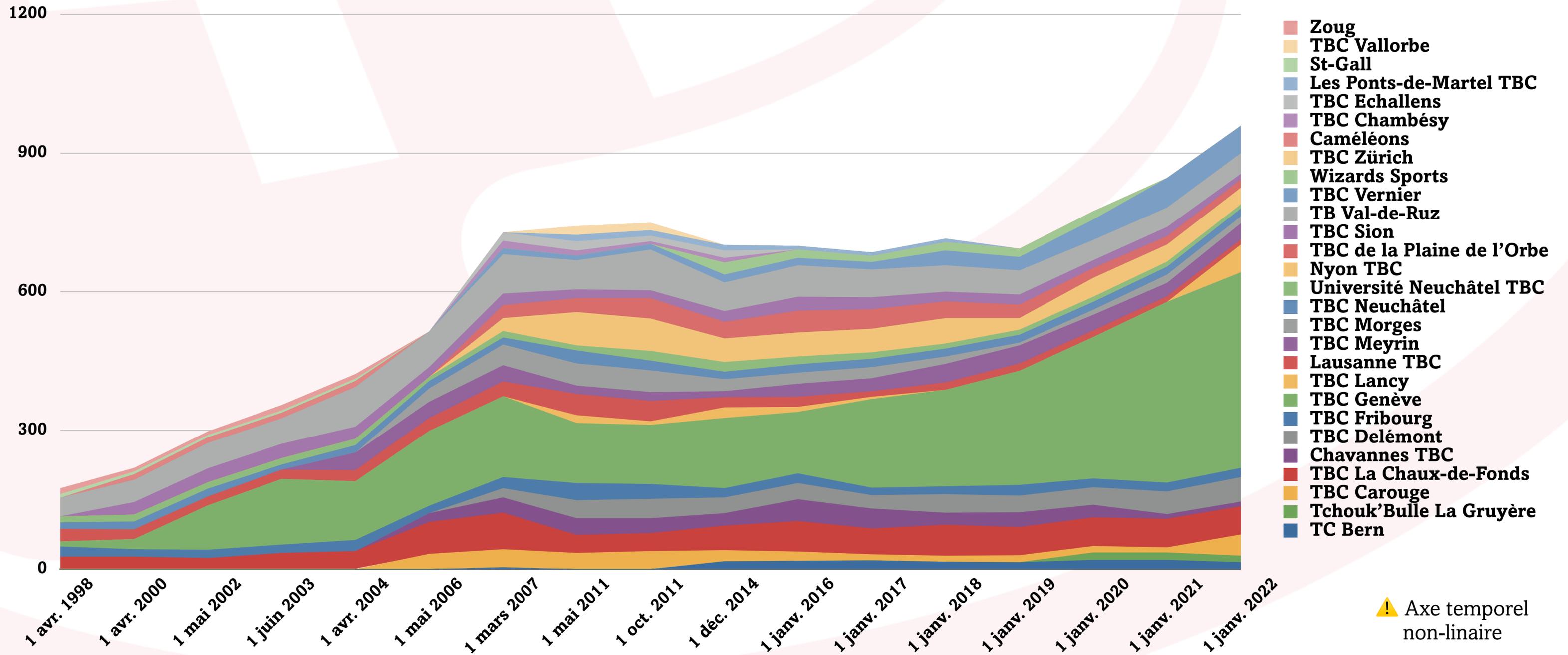
Stratégie 2022 – 2027

The background features abstract, flowing shapes in shades of light pink and white, creating a modern and dynamic aesthetic. The shapes are layered and curved, suggesting movement and growth.

Évolution du nombre de membres en club

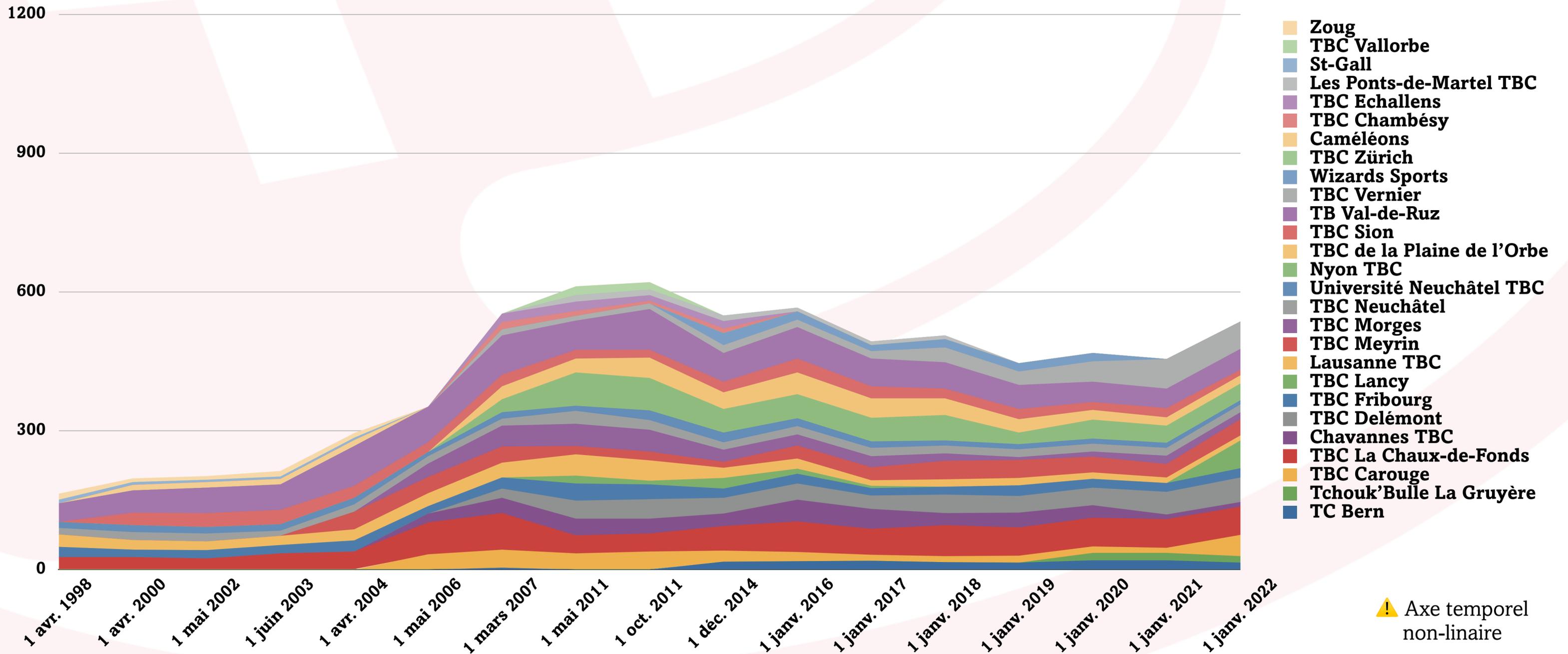
Évolution membres actifs

Adultes et juniors

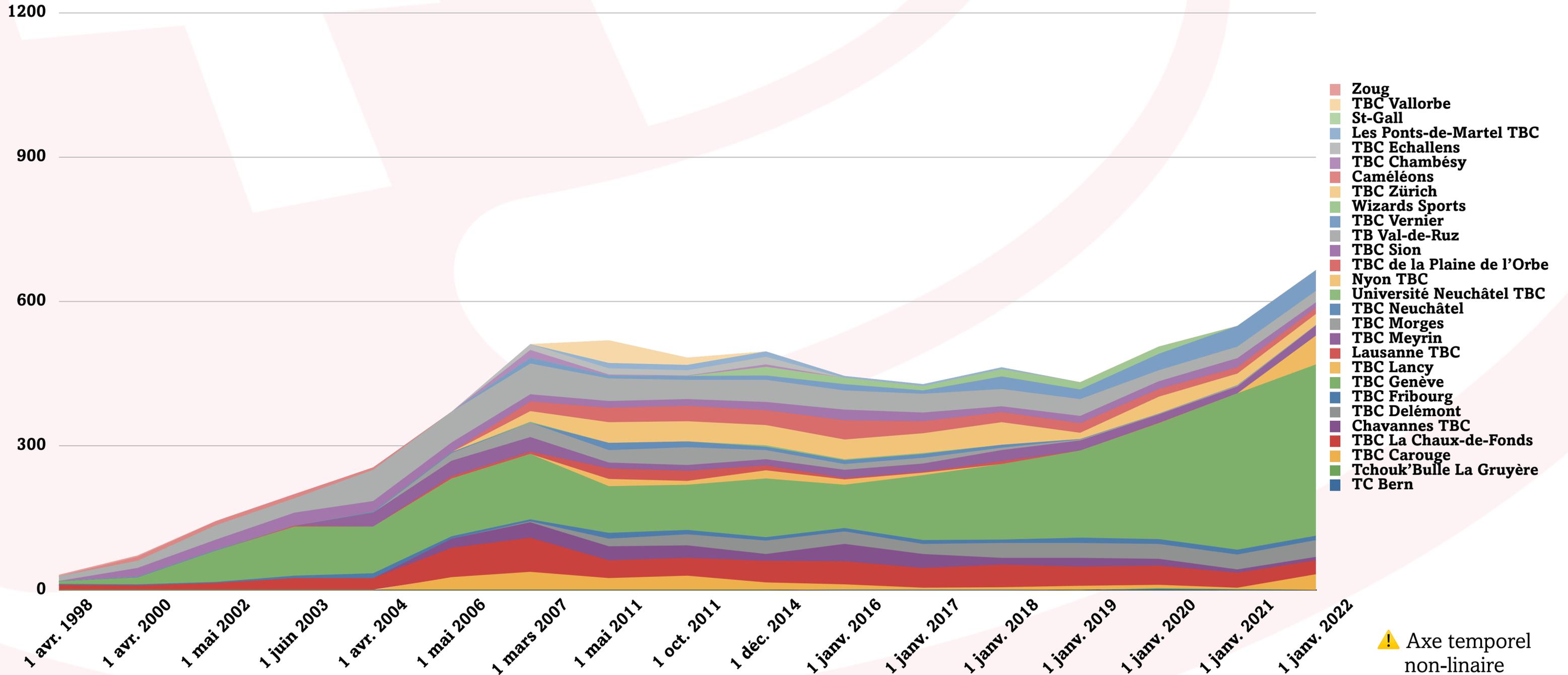


Évolution actifs sans le TBCG

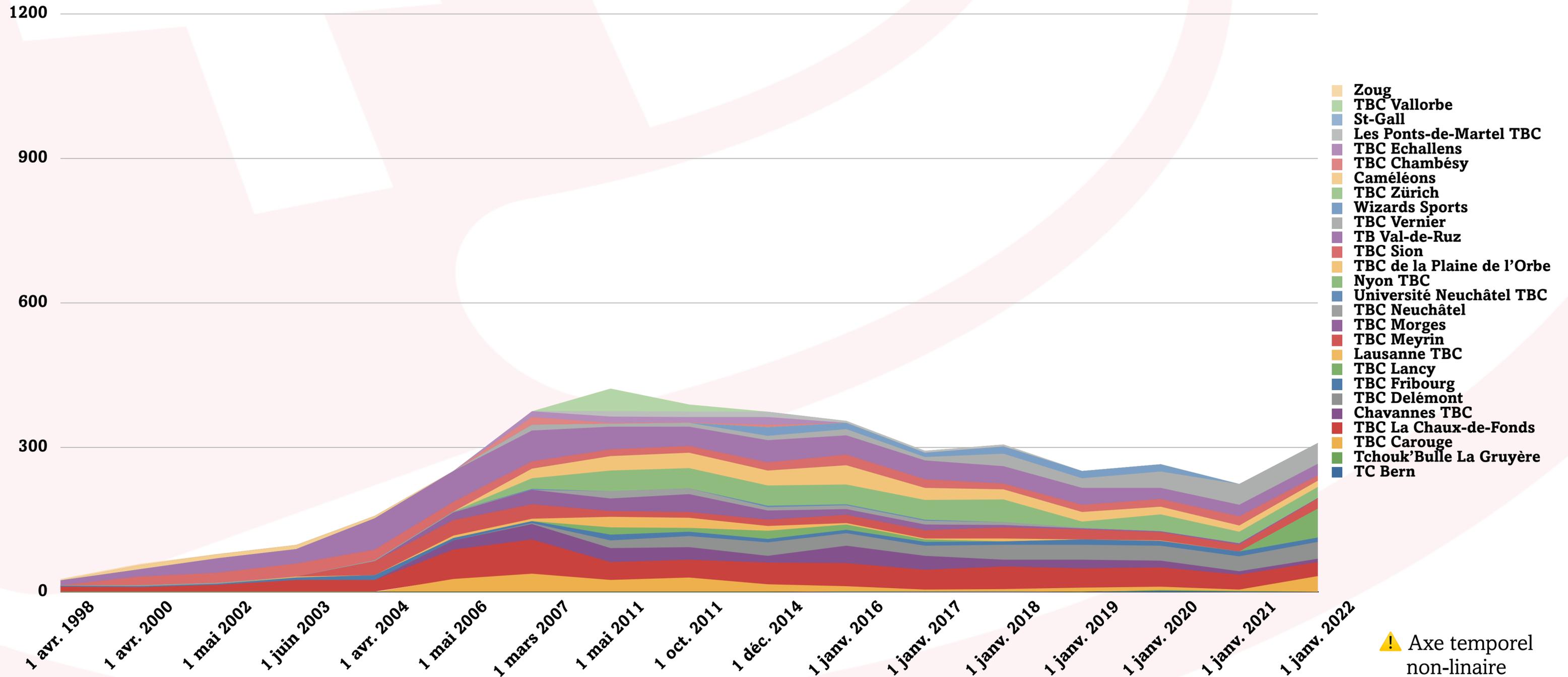
Adultes et juniors



Évolution membres juniors



Évolution juniors sans le TBCG



⚠ Axe temporel non-linéaire

Concept de promotion du sport de performance



Provenance des fonds Swiss Olympic



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO

SPORT-TOTO



Anti-doping

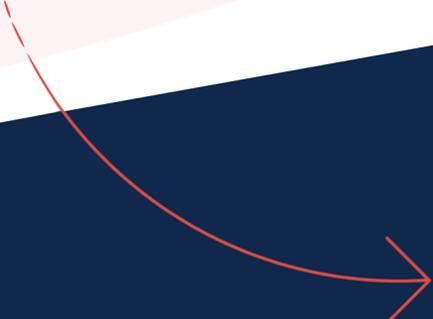
Nouveautés 2022

- Glucocorticoïdes → Règles plus strictes
- Salbutamol → 600uGr / 8 heures

LISTE DES INTERDICTIONS 2022

Nouveautés 2022

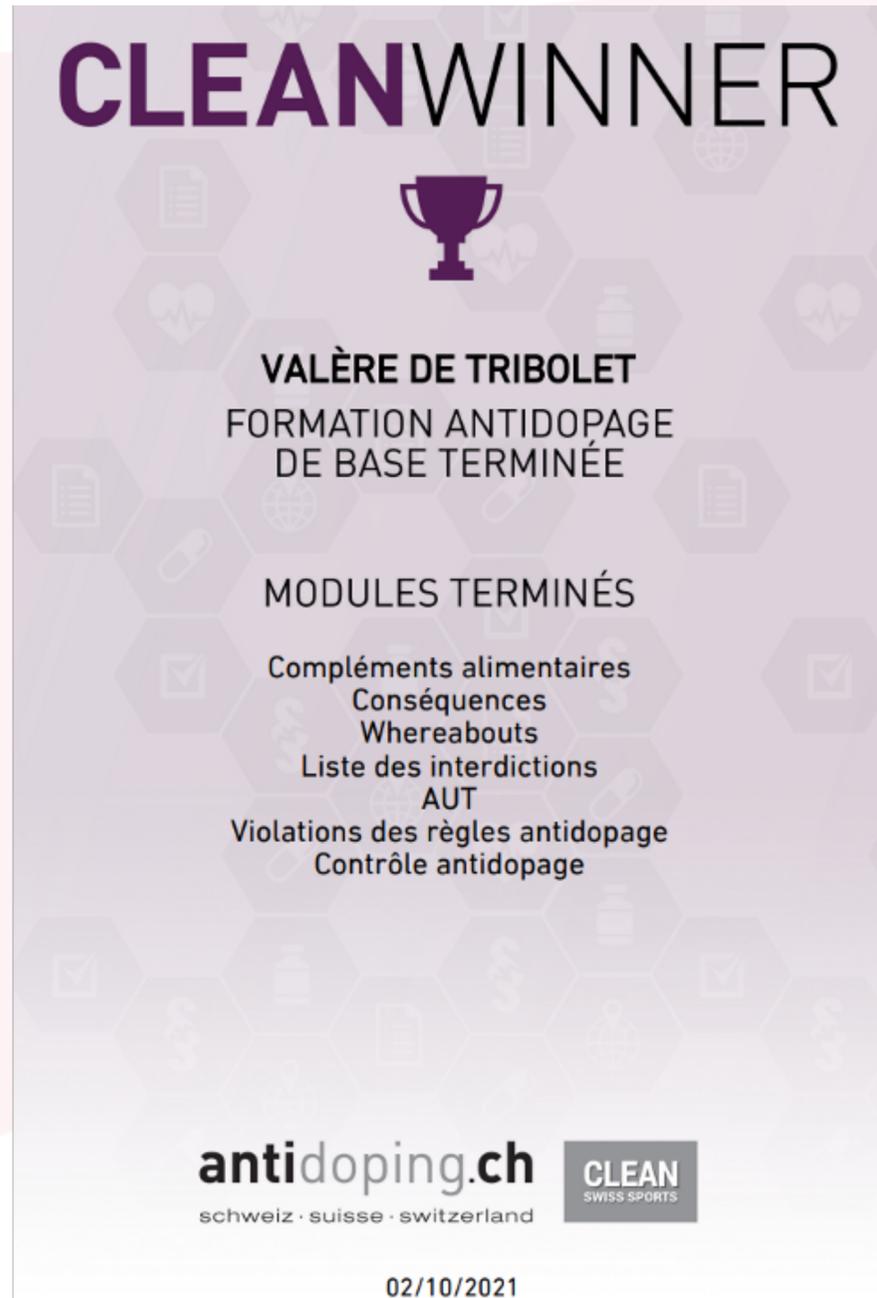
antidoping.ch



*swiss
sport
integrity*

Antidoping Switzerland becomes Swiss Sport Integrity

Diplôme *Clean Winner*



- Tous les joueurs du cadre national masculin
- Condition de sélection aux ETC

Application mobile

Medi-Check Global DRO



Disponible pour iOS et Android

The background features several overlapping, semi-transparent pink shapes of various sizes and orientations, creating a dynamic, abstract pattern against a white background. The shapes include curved lines and angular forms, suggesting movement and depth.

sportintegrity.ch



DISCUSSIONS

Questions du TBC Vernier

1. Pourquoi l'article 2.12 al. 6 n'est pas respecté ?

« La Commission technique s'engage à afficher le score sur le site Internet de Swiss Tchoukball dans les 24 heures après avoir reçu le score de la part de l'arbitre désigné par l'équipe recevante. »

Questions du TBC Vernier

2. Que se passe-t-il si l'article 2.11 al. 1 n'est pas respecté ?

« L'équipe recevante est tenue d'afficher le score pendant toute la durée de la rencontre. »

Questions du TBC Vernier

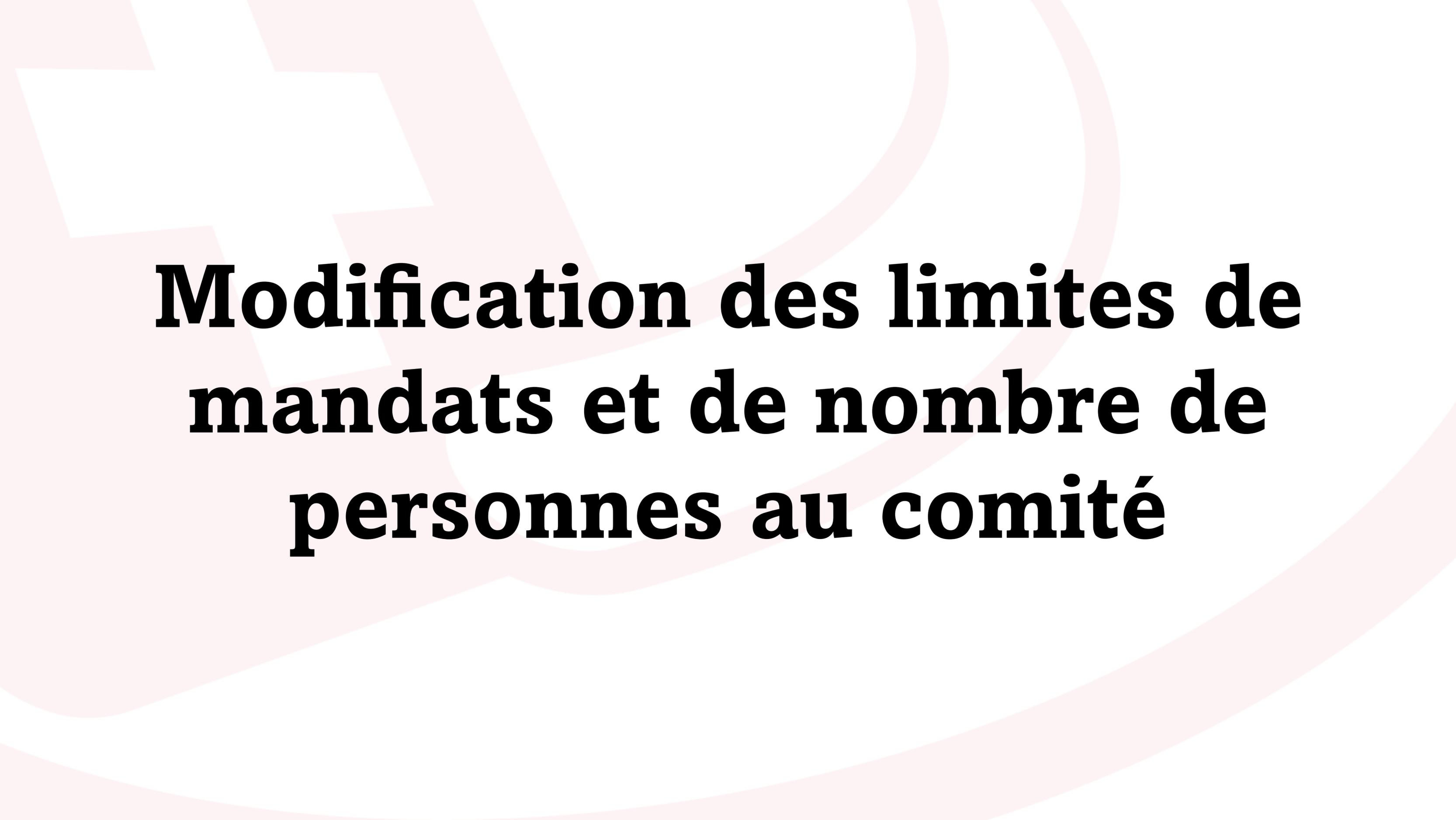
3. Trouver une solution pour les forfaits dû au manque de joueurs

Art. 1.6 al 2. Critères pour inscrire une équipe :

« Un club peut inscrire plusieurs équipes. Les joueurs de chacune des équipes doivent être membres du club et appartenir aux catégories M18 ou adultes, exception faite des équipes de statut « 100% féminines » (voir Art. 2.2). »

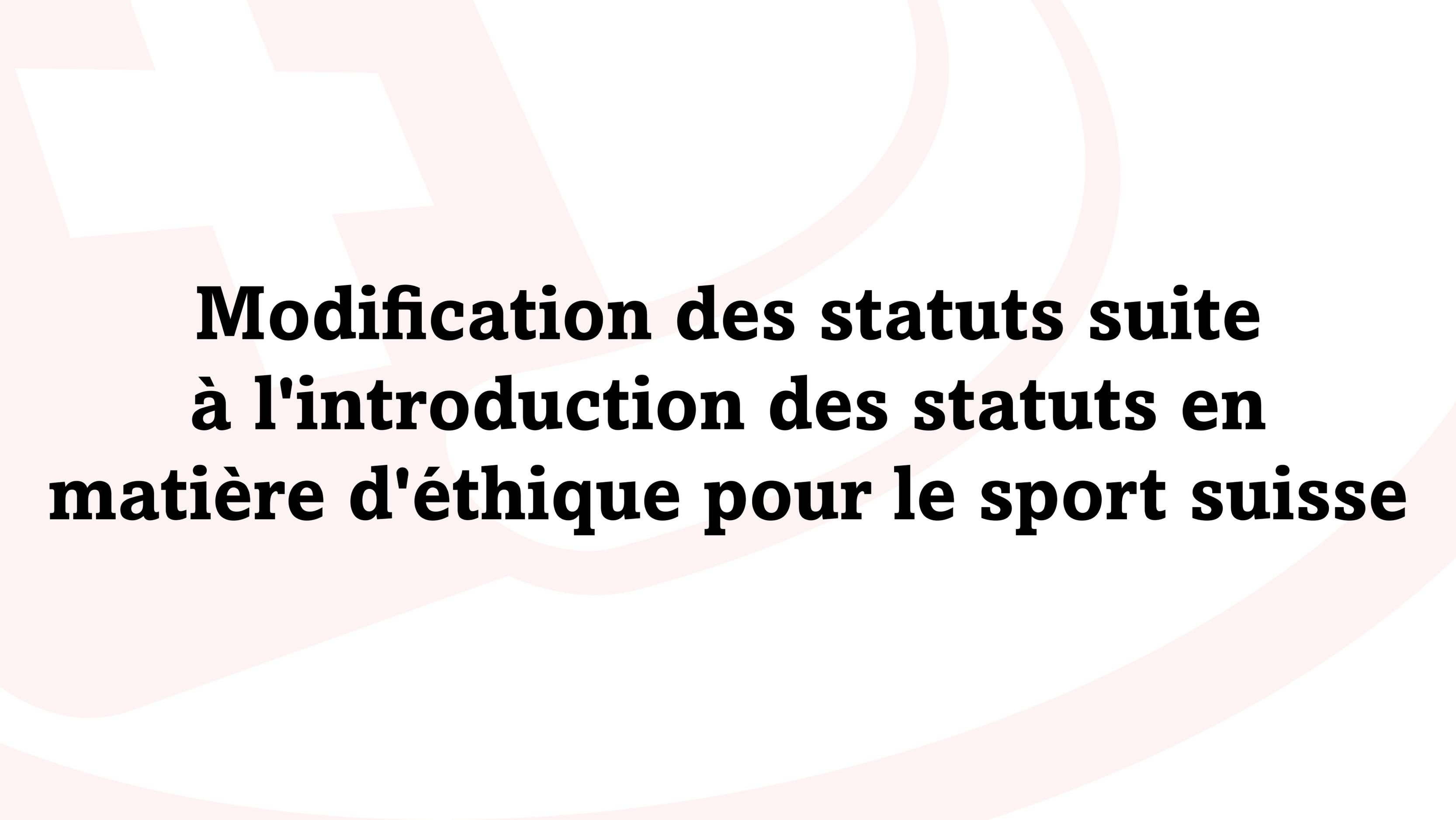


PROPOSITIONS



Modification des limites de mandats et de nombre de personnes au comité

- Suppression du nombre maximum de membres au comité.
- Conservation du nombre minimum de 5 personnes.
- Autorisation de dépassement du nombre de mandats en tant que président ou vice-président, s'il n'y a pas d'autre candidat.
- Adaptation du processus d'élection aux changements ci-dessus

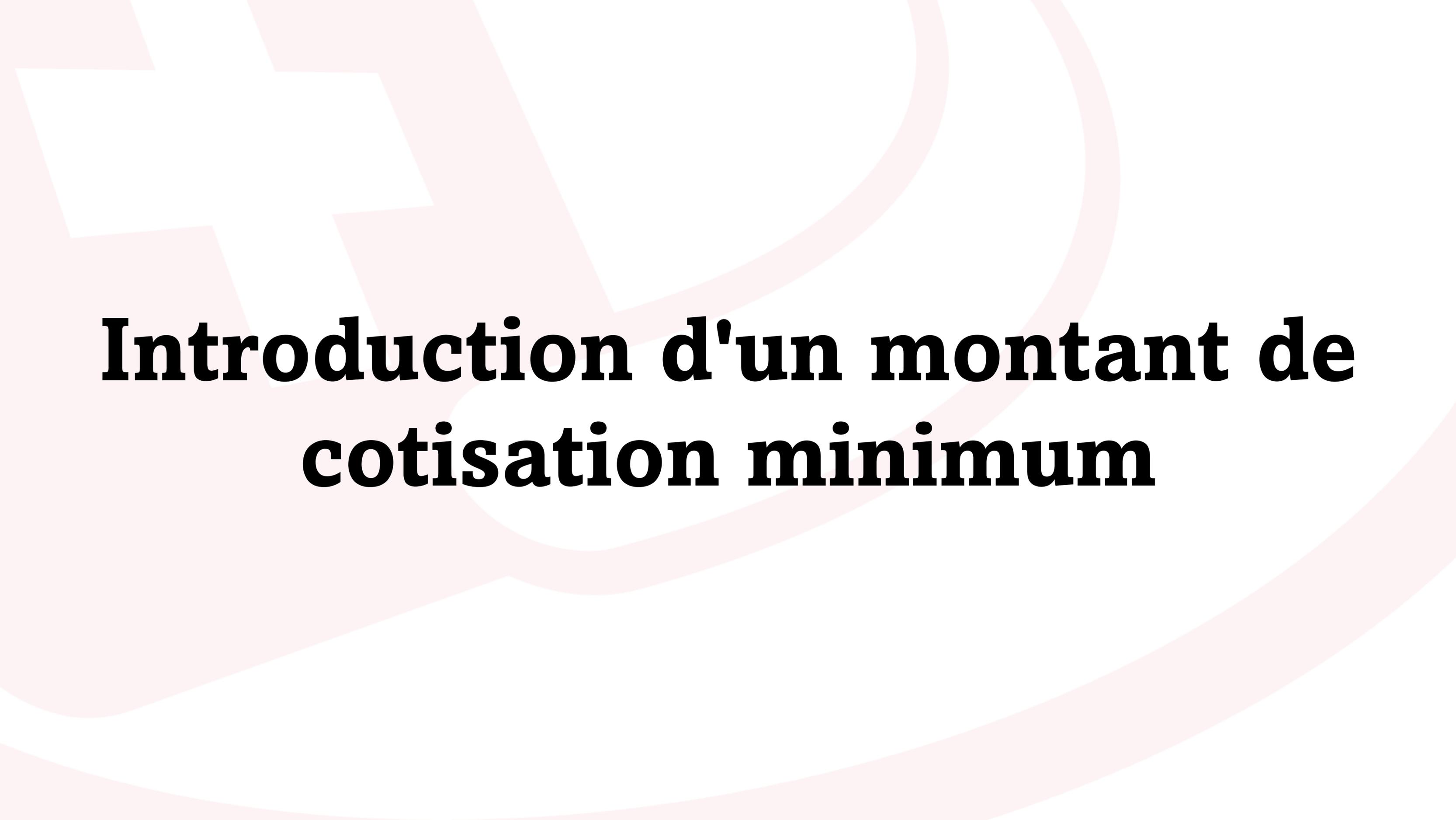


**Modification des statuts suite
à l'introduction des statuts en
matière d'éthique pour le sport suisse**

Modification du mode de révision des comptes

Modification de l'article 27 des statuts de Swiss Tchoukball :

Le contrôle des comptes est confié ~~par rotation à deux adhérents actifs désignés lors de chaque Assemblée des délégués~~ aux soins d'un organe de révision externe figurant dans le registre de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision.



Introduction d'un montant de cotisation minimum

Montant de la cotisation

AVANT

APRÈS

**Adhérent passif
avec 0 membres**

50 CHF

50 CHF

**Adhérent passif
avec 10 membres**

50 CHF

50 CHF

**Adhérent actif
avec 0 membres**

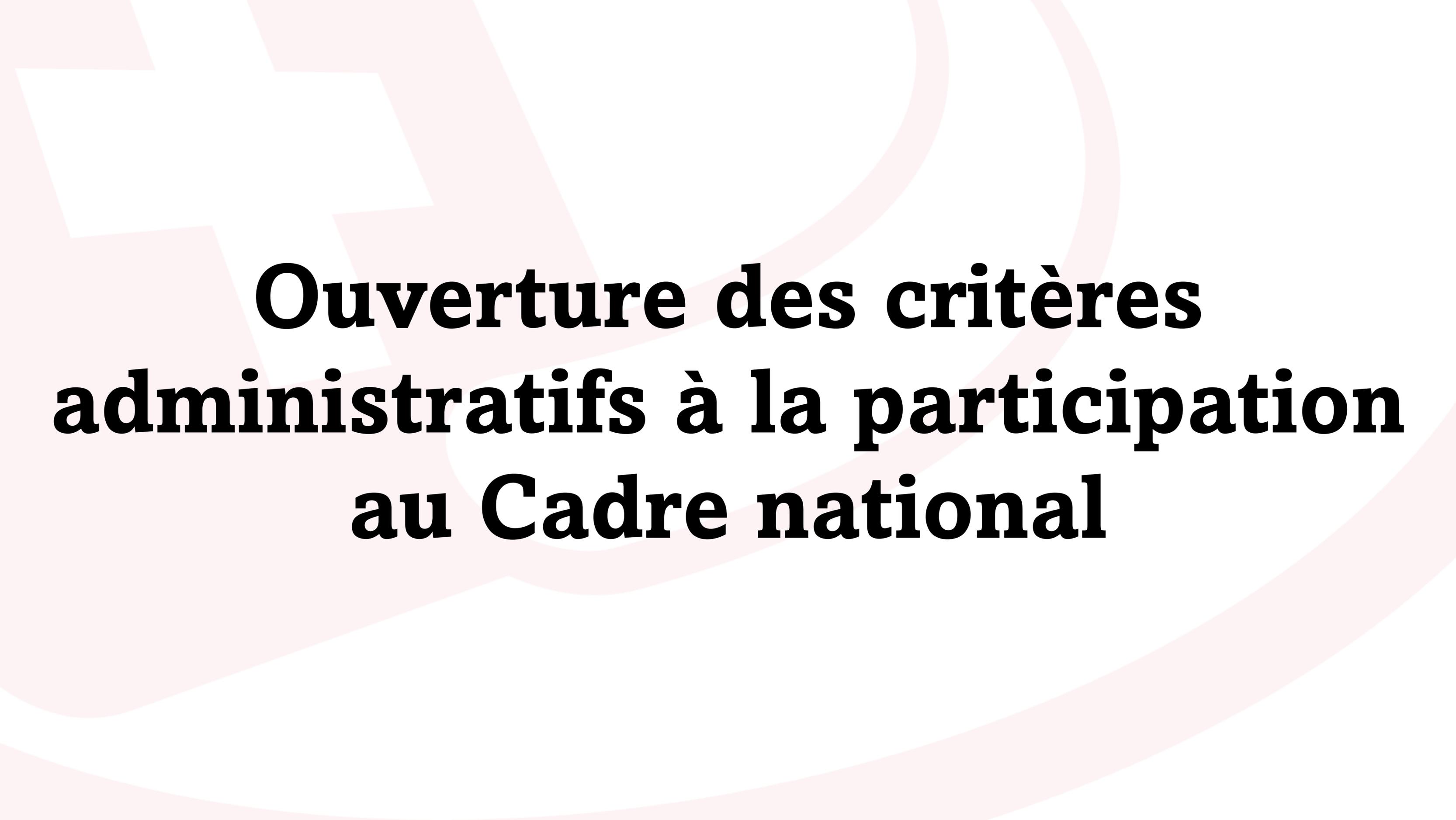
0 CHF

100 CHF

**Adhérent actif
avec 10 membres actifs**

300 CHF

300 CHF

The background features abstract, overlapping shapes in shades of light pink and white, creating a modern, geometric aesthetic. The shapes include curved lines and angular forms that suggest movement and depth.

**Ouverture des critères
administratifs à la participation
au Cadre national**

Qui peut participer aux entraînements du Cadre national ?

AVANT

Les membres de
clubs adhérents actifs
à Swiss Tchoukball

APRÈS

Toute personne
de nationalité suisse
ou ayant un permis B ou C

- Des critères sportifs peuvent être ajoutés par les entraîneurs
- La participation aux compétitions internationales peut être plus stricte

The background features several overlapping, semi-transparent pink shapes of various sizes and orientations, creating a modern, abstract design. The shapes include curved lines and angular forms, set against a plain white background.

Clarification sur les transferts intersaison

SAISON

SAISON SUIVANTE



Durée de validité d'une licence

Durée de validité d'une licence

Période de transfert

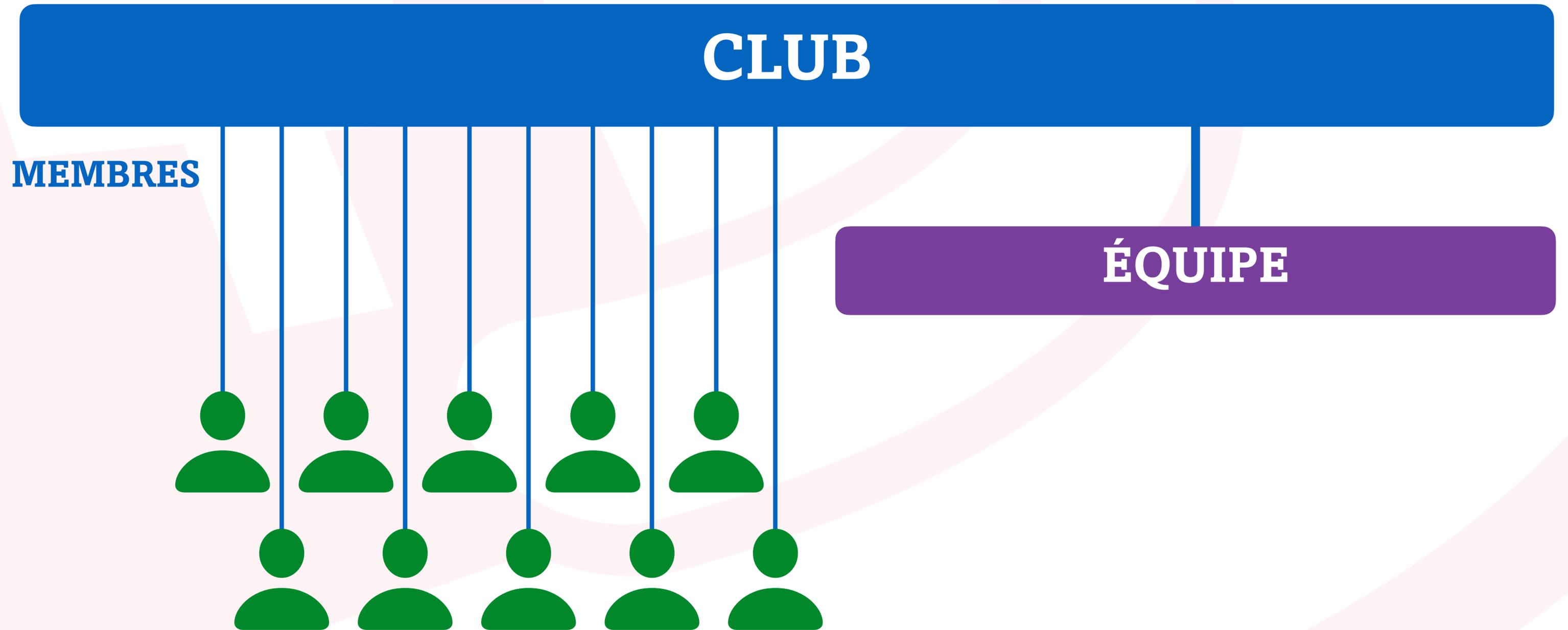
Période de transfert



Pas de licence à transférer

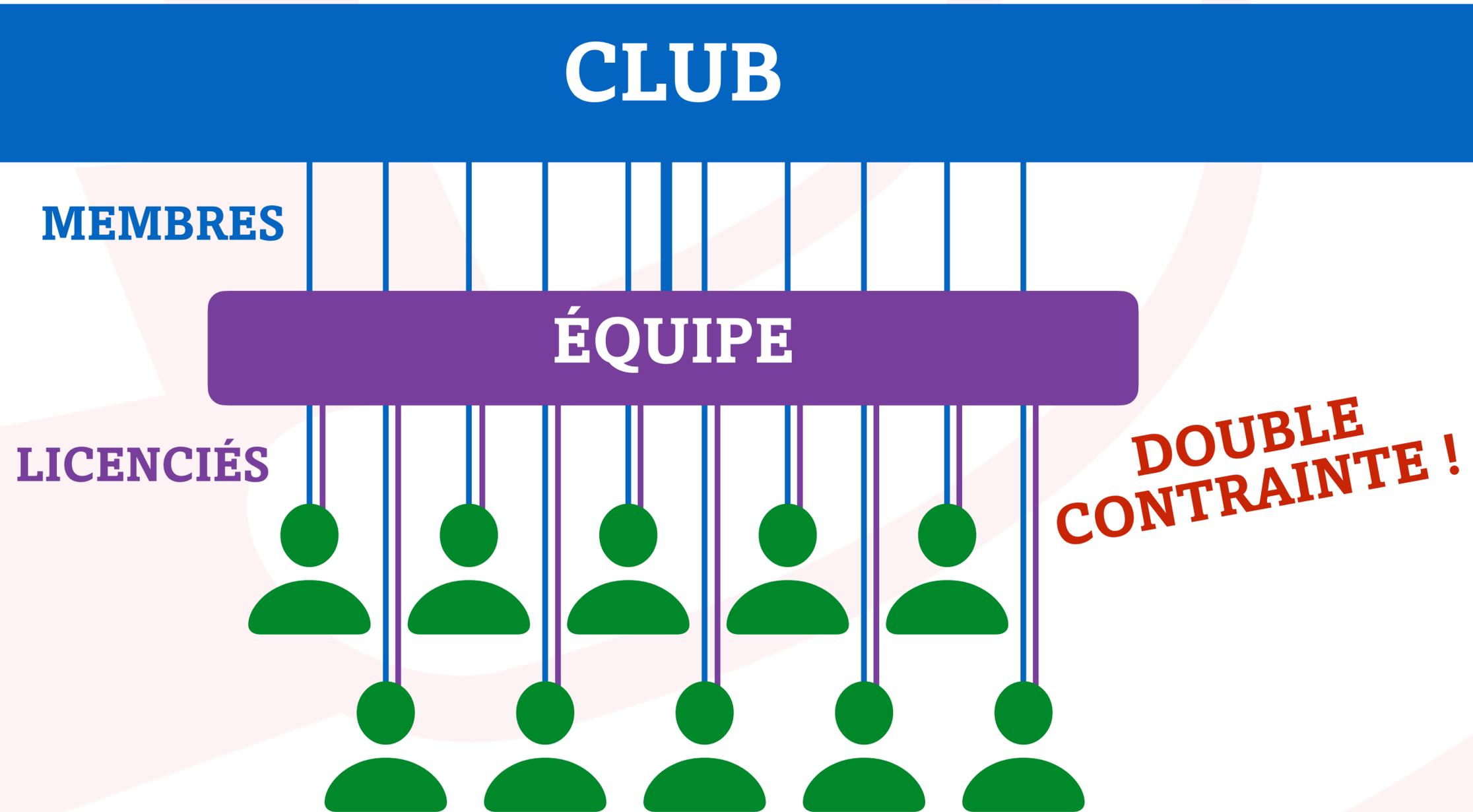
**Suppression de la contrainte
d'adhésion à un club pour
participer au championnat**

Avant l'introduction des licences



- Calcul de la **cotisation** pour la fédération en fonction des **membres**
- Les clubs inscrivent des équipes en championnat sans devoir spécifier qui joue dans l'équipe. Les joueuses et joueurs doivent juste être membre du club.

Situation actuelle



- Calcul de la **cotisation** pour la fédération en fonction des **membres**
- Calcul des **frais de licences** en fonction des **licenciés** qui doivent aussi être **membres**

Proposition

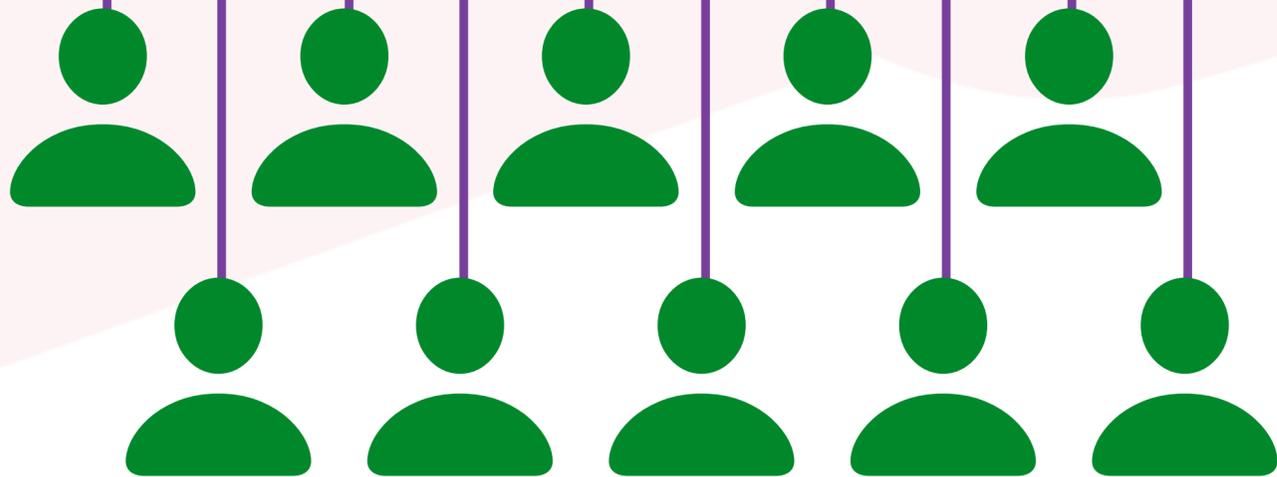
SÉPARATION DES PRÉOCCUPATIONS

FRAIS DE LICENCES

CLUB

ÉQUIPE

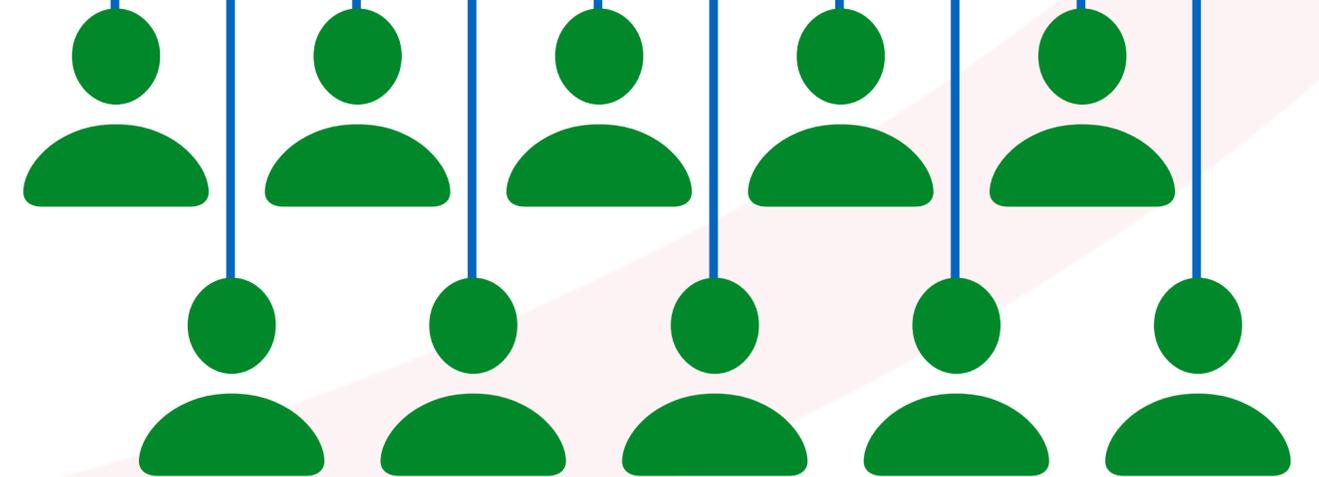
LICENCIÉS

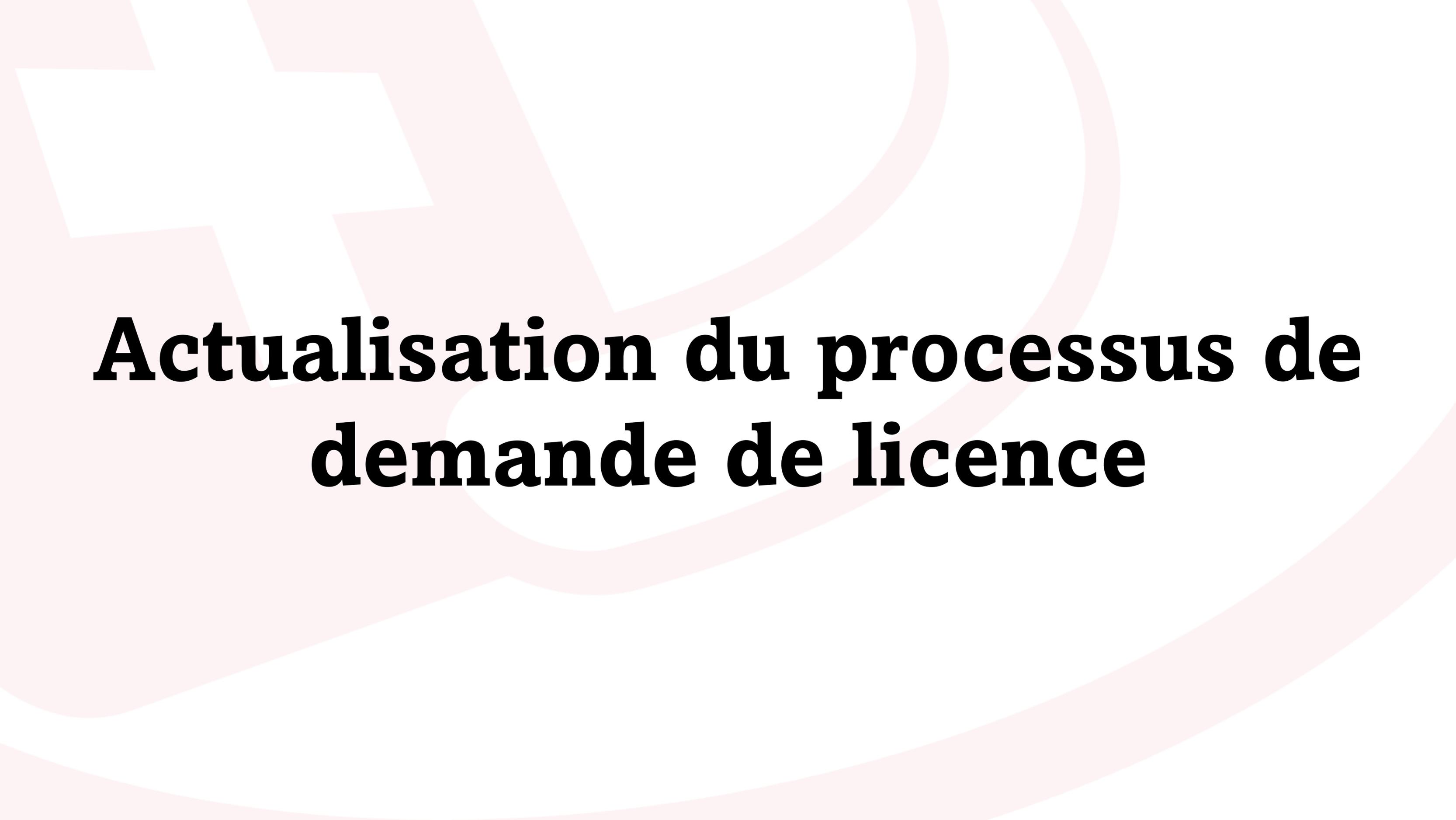


COTISATION SWISS TCHOUKBALL

CLUB

MEMBRES





Actualisation du processus de demande de licence

Délai d'inscription des équipes

Date limite de paiement des licences avant le début du championnat

Paiement d'une licence **normale**

Paiement d'une licence **express**

SAISON

Validation de la licence
dans les **10** jours

Validation de la licence
dans les **3** jours

Début du
championnat



Proposition du **TBC Vernier**

Modification du

Règlement des compétitions officielles

concernant

le matériel et l'affichage du score

Art. 2.9 Matériel

1. L'équipe recevante met à disposition **au minimum 45 minutes avant le début de la rencontre** :
 - 2 cadres de renvoi en bon état,
 - 12 ballons identiques aux ballons de match et en bon état de taille 2 (6 par équipe),
 - des feuilles de match officielles,
 - un jeu de casaques de taille adulte de couleur différente de celle de leurs maillots,
 - 3 sifflets (arbitres et chronométreur) et un chronomètre.
 - un système d'affichage du score et du temps.
2. La décision du port ou non des casaques est prise par les arbitres.
3. Si les arbitres décident du port des casaques, il sera à l'équipe visiteuse de les porter.
4. Le matériel doit être vérifié par l'arbitre de l'équipe recevante avant le délais imparti. Le matériel manquant peut faire l'objet d'un protêt selon l'Art. 5.1

Art. 2.11 Affichage du score

1. L'équipe recevante est tenue d'afficher le score pendant toute la durée de la rencontre.
2. Le score affiché doit être à tout moment du match identique à celui de la feuille de match.
3. ~~En ligue A~~, la feuille de match et l'affichage du score doivent être fait par deux personnes différentes.
4. L'équipe recevante est tenue d'afficher le temps restant à chaque tiers, à chaque période de prolongation et à chaque pause.

Proposition du **Lausanne TBC**

Modification du

Règlement des compétitions officielles

concernant

le terrain de jeu

Art. 2.8 Terrain de jeu et salle

1. **En ligue B**, la dimension minimale du terrain de jeu est de 26m × 14m, avec un dégagement de 1m autour du terrain. ~~La salle doit disposer d'infrastructures permettant d'accueillir au moins 50 spectateurs.~~
2. **En ligue A**, le terrain de jeu doit avoir une longueur comprise entre 26 m et 29 m et une largeur comprise entre 15 m et 17 m. Un espace dégagé de 1m de large autour du terrain est obligatoire, alors qu'un espace de 2 m est recommandé. La salle doit disposer d'infrastructures permettant d'accueillir au moins 50 spectateurs.
3. Des dérogations à l'Art. 2.8, alinéa 1 peuvent être accordées par la Commission technique sur demande explicite et motivée d'une équipe. Cette dérogation est valable sur une durée déterminée par la Commission technique et n'est en principe pas renouvelable. **En ligue A, une dérogation à l'Art. 2.8 est accordable seulement à une équipe venant d'être promue.**
4. Toutes les dérogations à l'Art. 2.8, alinéa 1 sont annoncées aux équipes ~~en~~ **au moins un mois avant le** début de saison par la Commission technique.

Proposition du **TBC La Chaux-de-Fonds**

Modification du

Règlement des compétitions officielles

concernant

les sanctions

Art. 2.15 + 3.12 Forfait (nouvel alinéa)

Une sanction administrative s'applique lors d'un forfait

Art. 2.3 + 3.2 Inscriptions (nouvel alinéa)

En cas de retrait de l'équipe après le début de la compétition, la date et l'heure du premier match agendé de la saison faisant foi, la finance d'inscription est due et tous les matchs sont perdu par forfait, cependant un plafond de trois sanctions administratives est appliqué.

Proposition du **TBC La Chaux-de-Fonds**

Modification du

Règlement des compétitions officielles

concernant

la Coupe suisse

Art. 1.10 Composition des équipes

1. Sur le terrain, la mixité est obligatoire, exception faite des équipes ayant le statut « 100% féminine » (voir Art. 2.2). Le non-respect, même temporaire, de cette règle, se traduit par une pénalité au score de 5 points par tiers-temps (**respectivement par set**). Avant d'appliquer la pénalité, (...)

Art. 3.1 Participants (nouvel alinéa)

Un joueur licencié dans une équipe qui ne participe pas à la Coupe Suisse peut jouer avec une autre équipe du même club que l'équipe pour laquelle il est licencié

Art. 3.3 Finances

1. Une finance d'inscription de Frs **30.- par match planifié** ~~80.- par équipe~~ est demandée.

Art. 3.7 Règles du jeu

1. Les matchs se jouent en set de ~~15~~ 25 points, exception de éventuel 5ème set qui se joue en 15 points
2. Un set est gagné par l'équipe qui marque la première ~~15~~ 25 points (respectivement 15 au 5ème set) avec une avance d'au moins deux points sur l'autre équipe. En cas d'égalité ~~14-14~~ 24-24, le jeu continue jusqu'à ce qu'un écart de deux points soit atteint.

Art. 3.9 Premier engagement du set

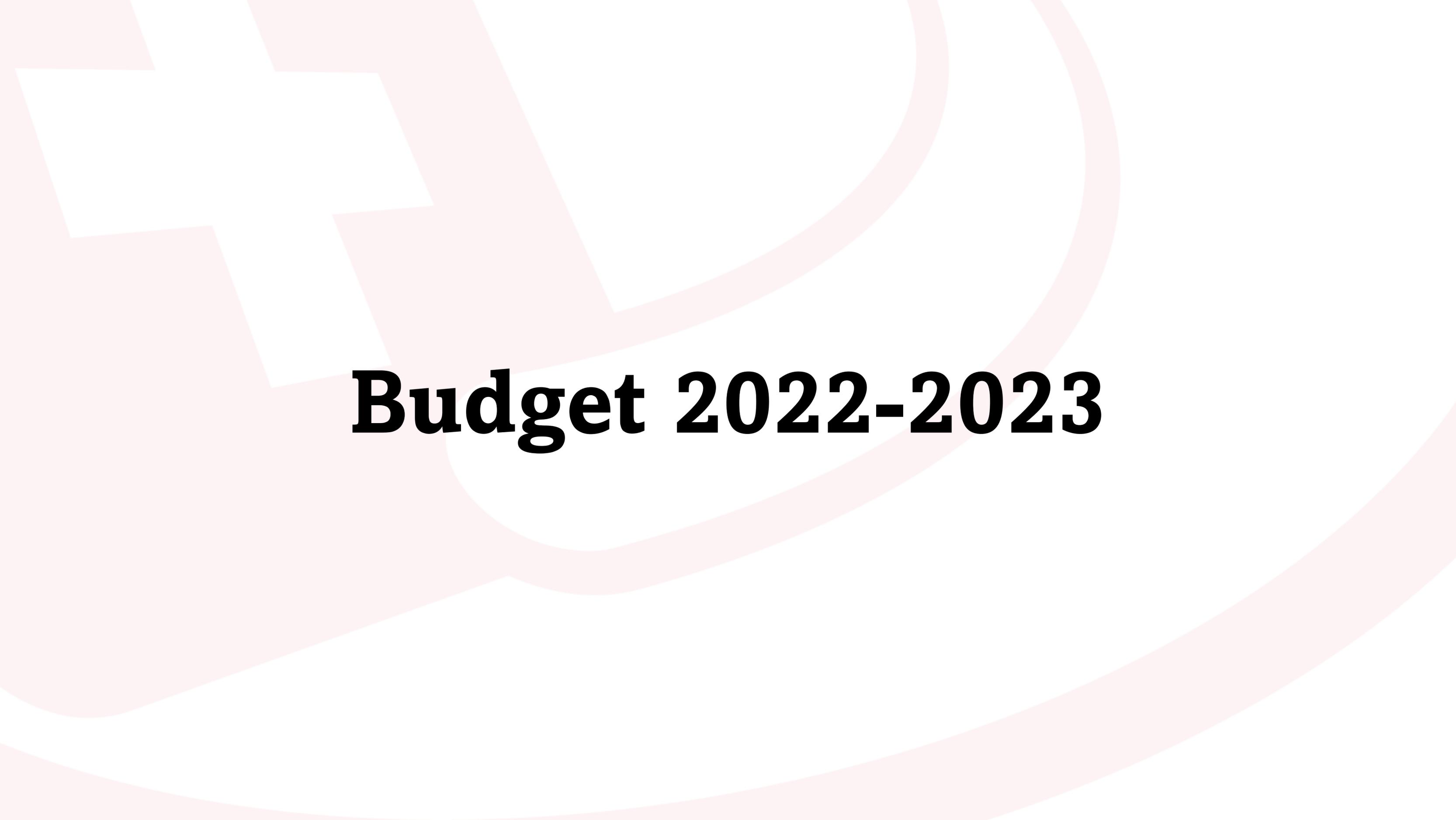
- ~~2. Au début du cinquième set les arbitres effectuent un tirage au sort en présence des deux capitaines. L'équipe qui remporte le tirage au sort prend l'engagement du cinquième set.~~
3. Les autres sets seront commencés par l'engagement de l'équipe qui n'a pas ~~engagé~~ ~~au~~ remporté le set précédent.

Art. 3.12 Forfait

2. Un match perdu par forfait a un score de 3 – 0 set (~~15~~ 25 - 0 ; ~~15~~ 25 - 0 ; ~~15~~ 25 - 0).

The background features abstract, flowing shapes in shades of light pink and white, creating a modern and dynamic aesthetic. The shapes are layered and curved, suggesting movement and depth.

Programme d'activité 2022 - 2023



Budget 2022-2023



DIVERS

**Assemblée des délégués
le dimanche 19 juin 2022
à 18h45 à Nyon**

Merci à nos partenaires !

infomaniak



tchoukball
promotion ©

axia
nova

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS



Swiss Tchoukball

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !